

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 16 JUIN 2022

## Délibération n°2022.CA.27

Intitulé et descriptif de l'objet :

### EUR EIPHI : Budget 2021-2022 relatif aux heures complémentaires :

- l'attribution de 55 heures 30 à M. Éric DESCOURVIÈRES dans le cadre de la Graduate School EIPHI pour l'année universitaire 2021-2022 ;
- autoriser le Président à signer la convention de reversement avec l'UFC, jointe en annexe du rapport.

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le conseil)</li><li>• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)</li><li>• <b>Quorum : 23</b></li> <li>• Membres présents : 16</li><li>• Membres représentés : 15 (nombre de personnes ayant donné procuration)</li><li>• Total : 31</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• <b>Votants : 31</b> (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</li><li>• <b>Blanc(s) ou nul(s) : 0</b> (en cas de vote à bulletin secret)</li><li>• <b>Suffrages exprimés : 31</b> (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</li><li>• Pour : 31</li><li>• Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération à l'unanimité

Fait le 20 juin 2022

Le Président d'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Madame la Rectrice de l'académie de Besançon, Rectrice de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »